

ASSOCIATION MEDIA DEVELOPMENT CENTER

MF: 1403152N/P/N/000
Identifiant unique :14003152N



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE 2024

Sommaire

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	1
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	3
ETATS FINANCIERS DE L'ASSOCIATION « MEDIA DEVELOPMENT CENTER » au 31 DECEMBRE 2024	5

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
DE L'ASSOCIATION « MEDIA DEVELOPMENT CENTER »**

MF : 1403152/N/P/N/000

Messieurs les membres du comité directeur de l'association « MEDIA DEVELOPMENT CENTER »

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 15 mars 2023, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'association «*MEDIA DEVELOPMENT CENTER*» qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024, l'état des produits et des charges et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers tels que annexés au présent rapport font ressortir un total de la situation nette de **48 775 TND** et un déficit net de l'exercice de **37 476 TND**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association « MEDIA DEVELOPMENT CENTER » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité du comité directeur pour les états financiers

Le comité directeur est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au comité directeur qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le comité a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au comité directeur de surveiller le processus d'information financière de l'association.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Tunis le 30 juin 2025

**Le commissaire aux comptes
Mohamed Ali LOUATI**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
DE L'ASSOCIATION « MEDIA DEVELOPMENT CENTER »**

MF : 1403152/N/P/N/000

Messieurs les membres du comité directeur de l'association « MEDIA DEVELOPMENT CENTER »

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 15 mars 2023, nous soumettons à votre attention notre rapport spécial sur les conventions et opérations qui entrent dans la cadre de l'application des dispositions de l'article 18 du décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations.

Nous vous rappelons ainsi, qu'il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A- OPERATIONS REALISEES RELATIVES A DES CONVENTIONS
ANTERIEURES :**

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

Les membres de l'association « MEDIA DEVELOPMENT CENTER » ci-dessous, ont reçu au cours de l'exercice 2024 des rémunérations en tant que responsables des programmes financés par NED et gérés par l'association. Les montants de ces rémunérations se détaillent comme suit :

Montants en TND

Membres	Qualité	Projet	Affectation	Montants nets servis en 2024	Passif au 31/12/2024
M.Abedelkrim Hizaoui	Président	NED	Responsable de projet	36 000	-
Mme.Yosr Belkhiria	Trésorier du 01/01/2024 au 06/03/2024	NED	Coordinatrice	2 910	-
Mme.Yosr Belkhiria	Membre du 07/03/2024 au 31/12/2024	NED	Coordinatrice	12 690	-
M.Wassim Bahri	Trésorier du 07/03/2024 au 31/12/2024	NED	Services de travaux administratifs	5 881	-
Mme.Wided Hamdi	Membre	NED	Coordinatrice	2 400	-

En dehors de ces opérations, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations, nouvellement réalisées, qui entrent dans la cadre d'application de l'article 18 du décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations.

Tunis le 30 juin 2025

Le commissaire aux comptes
Mohamed Ali LOUATI

**ETATS FINANCIERS DE L'ASSOCIATION « MEDIA DEVELOPMENT CENTER »
au 31 DECEMBRE 2024**

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE**Exercice clos le 31 décembre 2024****(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)**

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE	NOTE	31/12/2024	31/12/2023
<u>ACTIFS</u>	N 1		
Liquidités et équivalents de liquidités	1.1	29 236	66 147
Placements et autres Actifs financiers		10 529	3 261
Autres actifs courants		-	5 000
Immobilisations corporelles	1.2	8 960	7 270
Immobilisations incorporelles	1.2	50	1 353
TOTAL DES ACTIFS		48 775	83 031
<u>ACTIFS ET PASSIFS NETS</u>	N 2		
Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
Autres passifs courants	2.1	4 657	6 437
Fournisseurs et comptes rattachés		-	-
Provisions		11 000	6 000
TOTAL DES PASSIFS		15 657	12 437
Excédents & déficits reportés		70 594	64 223
Excédent ou déficit de l'exercice		(37 476)	6 371
TOTAL DES ACTIFS NETS		33 118	70 594
TOTAL DES PASSIFS ET ACTIFS NETS		48 775	83 031

ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES
Période allant du 1^{er} janvier au le 31 décembre 2024
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES	NOTE	31/12/2024	31/12/2023
<u>PRODUITS</u>	N 3		
Autres apports	3.1	139 432	272 041
Produit des placements		275	187
Autres gains		792	53
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		140 499	272 281
<u>CHARGES</u>	N 4		
Achats consommés	4.1	3 062	2 595
Charges de personnel		-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions	4.2	9 528	8 810
Autres charges courantes	4.3	165 258	254 371
Charges financières nettes		-	-
Autres pertes		127	134
TOTAL DES CHARGES		177 975	265 910
EXEDENTS (DEFICIT) DES PRODUITS SUR LES CHARGES DE L'EXERCICE		(37 476)	6 371

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1er janvier au le 31 décembre 2024
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE	NOTE	31/12/2024	31/12/2023
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES COURANTES</u>			
Encaissement d'autres revenus et apports		139 432	272 041
Décaissement des sommes versées aux fournisseurs		(159 839)	(240 103)
Décaissement des rémunérations versées au personnel		-	-
Autres décaissements des activités courantes		(11 589)	(18 114)
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES COURANTES		(31 996)	13 824
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Décaissement affecté à l'acquisition d'immobilisations Incorp & Corp		(4 915)	(3 483)
Décaissement affecté à l'acquisition d'immobilisations financières		-	-
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(4 915)	(3 483)
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Encaissements provenant des emprunts		-	-
Remboursement d'emprunts		-	-
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		-	-
VARIATION DE TRESORERIE		(36 911)	10 341
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		66 147	55 806
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		29 236	66 147

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I- PRESENTATION DE L'ASSOCIATION :

L'association « MEDIA DEVELOPMENT CENTER » a été créée le 24 Juin 2014.

Son objet consiste à contribuer au développement des médias et au renforcement des capacités des professionnels travaillant dans les divers types de médias en Tunisie. Elle est régie par le décret-loi 2011-88 du 24 septembre 2011 relatif aux associations et les textes subséquents ainsi que par le décret n° 2013-5183 du 18 novembre 2013, fixant les critères, les procédures et les conditions d'octroi du financement public pour les associations.

II- CONVENTIONS ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'association « MEDIA DEVELOPMENT CENTER » sont tenus conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 relative au système comptable des entreprises et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et notamment la norme comptable Tunisienne n°45 relatives aux associations, aux partis politiques et autres organismes sans buts lucratifs.

II-1 ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la société ont été arrêtés selon les prescriptions du système comptable des entreprises. Ces états financiers sont :

- L'état de la situation financière
- L'État des produits et des charges
- L'État des flux de trésorerie
- Les notes aux états financiers

L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie sont présentés selon la norme comptable 45 relative aux associations, aux partis politiques et aux organismes sans but lucratif.

II-2 EXERCICE COMPTABLE

L'exercice comptable s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

II-3 CONVENTIONS ET NORMES COMPTABLES APPLIQUES

Pour l'établissement de ses états financiers, la société respecte les hypothèses sous-jacentes et les principes et méthodes comptables de base préconisés par le système comptable des entreprises à savoir :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- L'hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- La convention de l'entité ;
- La convention de l'unité monétaire ;
- La convention de la périodicité ;
- La convention du coût historique ;
- La convention de rattachement des charges aux produits ;

- La convention de réalisation de revenu ;
- La convention de la permanence des méthodes ;
- La convention de l'information complète ;
- La convention de prudence ;
- La convention de l'importance relative ;
- La convention d'objectivité ;
- La convention de la prééminence du fond sur la forme.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par l'association « MEDIA DEVELOPMENT CENTER », pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

LES ACTIFS :

Les actifs sont constitués des ressources économiques obtenues ou contrôlées par l'association « MEDIA DEVELOPMENT CENTER » à la suite d'événements ou de transactions passées susceptibles d'engendrer des avantages économiques futurs au bénéfice de cette dernière et ayant un potentiel de générer directement ou indirectement des flux positifs de liquidités ou d'équivalents de liquidités.

Ces actifs sont pris en compte au niveau l'état de la situation financière lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront à la société et que ces actifs ont un coût ou une valeur qui peut être mesurée de manière fiable.

Les immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles acquises par l'association « MEDIA DEVELOPMENT CENTER » sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement sur leur durée de vie probable.

Les taux d'amortissement appliqués se détaillent comme suit :

▪ Matériels informatiques	33%
▪ Equipements de bureau	20%
▪ Logiciel	33%
▪ Site web	20%

LES PASSIFS :

Les passifs sont constitués des obligations actuelles de l'association « MEDIA DEVELOPMENT CENTER » résultant de transactions ou d'événements passés, nécessitant probablement le sacrifice ou le transfert futur à d'autres entités de ressources économiques résultant du règlement des obligations à la charge l'association « MEDIA DEVELOPMENT CENTER ».

LES COMPTES DE CHARGES ET DE PRODUITS :

Règle de prise en compte des charges :

Les charges sont soit les sorties de fonds ou autres formes d'utilisations des éléments d'actifs, soit la constitution de passifs (soit les deux), résultant de la prestation ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre de l'activité principale de l'association « MEDIA DEVELOPMENT CENTER ».

Les charges sont prises en compte lorsqu'une diminution d'avantages économiques futurs liée à la diminution d'un actif ou à l'augmentation d'un passif, s'est produite et qu'elle peut être mesurée de façon fiable.

Les achats de biens et services sont comptabilisés en hors taxes sur la base des factures fournisseurs.

Règle de prise en compte des produits :

Les produits de l'association « MEDIA DEVELOPMENT CENTER » regroupent à la fois les apports et les gains.

Les apports correspondent à un transfert au profit de l'association de liquidités ou équivalents de liquidités ou d'autres actifs ou au règlement ou diminution d'un élément de passif, sans contrepartie donnée à l'apporteur.

Les apports doivent être évalués à la juste valeur des éléments apportés, et à défaut, à leur valeur de réalisation.

II-4 Conversion des opérations en monnaie étrangères

Les livres comptables de l'association sont tenus en Dinar Tunisien. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinar Tunisien au cours de change du jour de l'opération.

II-5 Unité monétaire

Les états financiers de l'association « MEDIA DEVELOPMENT CENTER » sont établis en Dinar Tunisien.

III- NOTES COMPLEMENTAIRES SUR LES COMPTES**III.1. NOTES SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE****NOTE 1-1 – LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES**

Au 31 décembre 2024, le solde de cette rubrique totalise un solde de 29 236 TND contre un solde de 66 147 TND au 31 décembre 2023 détaillé comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Amen BANK	28 563	64 034	- 35 471
Caisse	673	2 113	- 1 440
Total	29 236	66 147	- 36 911

NOTE 1.2- IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles nettes d'amortissements ont atteint 8 960 TND au 31 décembre 2024 contre 7 270 TND au 31 décembre 2023.

Les immobilisations incorporelles nettes d'amortissements ont atteint 50 TND au 31 décembre 2024 contre 1 353 TND au 31 décembre 2023.

Le tableau suivant résume les mouvements des immobilisations corporelles et incorporelles et des amortissements :

Désignation	Valeur brute 2023	Acquisition 2024	Valeur brute 2024	Amort. 31/12/2023	Dotat° 2024	Amort. 31/12/2024	V.C.N au 31/12/2024
Immobilisation incorporelles	10 266	-	10 266	8 913	1 303	10 216	50
Logiciel	266	-	266	163	53	216	50
Site WEB	10 000	-	10 000	8 750	1 250	10 000	-
Immobilisation corporelles	29 983	4 915	34 898	22 713	3 225	25 938	8 960
Équipements de bureau	6 728	-	6 728	4 232	966	5 198	1 530
Matériels informatique	23 255	4 915	28 170	18 481	2 259	20 740	7 430
Total	40 249	4 915	45 164	31 626	4 528	36 154	9 010

NOTE 2.1 – AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élèvent, au 31 décembre 2024 à 4 657 TND contre 6 437 TND au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Créditeurs divers	376	637	- 261
Etat, impôts et taxes à payer	1 731	2 800	- 1 069
Charges à payer	2 550	3 000	- 450
Total	4 657	6 437	- 1 780

III.2. NOTES SUR L'ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES**NOTE 3.1- AUTRES APPORTS**

Les autres apports s'élèvent à 139 432 TND pour l'exercice 2024 contre 272 041 TND pour l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
National Endowment for Democracy-USA	139 432	167 392	- 27 960
International Center for Journalists-USA	-	30 754	- 30 754
EUROMED	-	73 895	- 73 895
Total	139 432	272 041	-132 609

NOTE 4.1-ACHATS CONSOMMES

Les achats consommés s'élèvent à 3 062 TND pour l'exercice 2024 contre 2 595 TND pour l'exercice 2023, et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Eau et électricité	613	475	138
Fournitures, entretiens et petits équipements	-	492	- 492
Fournitures administratives	2 268	1 303	965
Autres matières et fournitures	181	325	- 144
Total	3 062	2 595	467

NOTE 4.2 -DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

La dotation aux amortissements et provisions s'élevant à 9 528 TND au titre de l'exercice 2024 contre 8 810 TND au titre de l'exercice 2023, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	3 225	2 257	968
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	1 303	2 053	-750
Dotation aux provisions pour risques et charges	5 000	4 500	500
Total	9 528	8 810	718

NOTE 4.3 – AUTRES CHARGES COURANTES

Les autres charges courantes s'élèvent à 165 258 TND au titre de l'exercice 2024 contre 254 371 TND au titre de l'exercice 2023, et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Locations	8 400	8 400	-
Entretien et réparations	444	1 316	- 872
Divers services extérieurs	1 000	1 025	- 25
Perdiems	12 888	11 840	1 048
Indemnités	84 847	149 876	- 65 029
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	9 644	8 914	730
Cotisations, dons et prix	5 544	4 744	800
Publicité, publications, relations publiques	3 385	10 074	- 6 689
Hébergement et transport	37 778	56 772	- 18 994
Réceptions et restaurations	-	-	-
Frais postaux et de télécommunication	715	1 001	- 286
Services bancaires et assimilés	338	362	- 24
Droits d'enregistrements et de timbres	-	30	- 30
Autres impôts et taxes	275	17	258
Total	165 258	254 371	- 89 113

III.3. NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

La trésorerie de la « MEDIA DEVELOPMENT CENTER » a dégagé un solde de 29 236 TND au 31 décembre 2024 contre 66 147 TND au 31 décembre 2023, soit une variation négative de 36 911 TND ainsi ventilée :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	- 31 996	13 824	- 45 820
Fux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	- 4 915	- 3 483	- 1 432
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-	-	-
Total	(36 911)	10 341	- 47 252

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Aucun évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.